



PORTRAIT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE dans la métropole rennaise

NOVEMBRE 2019



SOMMAIRE

PRÉFACE
CHIFFRES CLÉS
DÉFINITIONS
SYNTHÈSE

L'Économie sociale et solidaire – comparaison par aire urbaine

- 08** Le poids de l'économie sociale et solidaire par aire urbaine
- 09** La croissance de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire
- 09** Les secteurs employeurs de l'économie sociale et solidaire

Le poids de l'ESS dans Rennes Métropole

- 10** Localisation de l'ESS dans la métropole rennaise
- 12** Focus sur la ville de Rennes
- 14** Les secteurs de l'ESS de la métropole rennaise

Focus par secteur

- 16** Éducation – Formation
- 17** Aide et services aux personnes
- 18** Appui à l'emploi et l'activité

Annexes

- 22** Méthodologie
- 23** Extrait de la loi du 31 juillet 2014

PRÉFACE

“ Avec 1 800 emplois créés entre 2013 et 2017, soit trois fois plus qu'à Nantes et quatre fois plus qu'à Montpellier pendant la même période, l'ESS rennaise montre son dynamisme. L'adoption en 2015 d'un schéma métropolitain de développement de l'Économie Sociale et Solidaire par Rennes Métropole a permis de mettre en place un environnement propice au développement de cette économie. Une trentaine d'actions sont par ailleurs portées par Rennes Métropole et les acteurs locaux, notamment, afin de valoriser et faire connaître les atouts du territoire.

L'ESS rennaise regroupe des acteurs aux métiers différents. Présente dans tous les écosystèmes économiques, l'ESS est encore peu identifiée par le monde économique et sa diversité est méconnue. Le présent diagnostic a pour objectif de dresser un portrait de l'économie sociale et solidaire de la métropole rennaise en s'interrogeant sur :

- ses spécificités en termes de structure de l'emploi et d'évolution des effectifs,
- son poids dans l'économie métropolitaine et les secteurs économiques où elle est le plus représentée,
- la localisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire locale dans le territoire.

Ce travail s'inscrit dans les réflexions menées par l'Audiar sur les écosystèmes économiques rennais et la recherche de niches de croissance sur le territoire. ”

Henri-Noël Ruiz,
Directeur de l'Audiar

CHIFFRES-CLÉS



28 650

emplois en 2017 dans
l'aire urbaine rennaise

Dont plus de

25 000

emplois dans Rennes
Métropole

13,8 %

de l'emploi salarié privé
de Rennes Métropole



1 800

emplois créés
entre 2013 et 2017



Plus de

2 000

emplois ESS à Villejean,
premier quartier ESS rennais



Près de

8 900

établissements ESS
dans la métropole rennaise

55 %

des établissements
sont des associations culturelles,
de loisirs et sportives



2 000

établissements

ont au moins un salarié



18 %

des salariés de l'ESS
travaillent dans des structures
de la finance-assurance

DÉFINITIONS

Qu'est-ce que l'Économie Sociale et Solidaire ?

L'Économie Sociale et Solidaire tire son origine de deux concepts.

L'économie sociale, qui apparaît lors des mouvements ouvriers du XIX^e siècle, fonde les premières mutuelles, notamment les sociétés de secours mutuel, et les coopératives ouvrières de production. À ces deux premières formes d'organisation collective de l'activité économique s'ajoutent les associations et les fondations. Ces structures ont en commun d'être des groupements de personnes et non de capitaux. L'individu et le projet social sont au cœur de leur activité, il y a primauté de l'homme sur le capital.

L'économie solidaire cherche à répondre aux besoins sociaux des années 70 (lutte contre le chômage, l'exclusion, la pauvreté). On y retrouve notamment les structures d'insertion par l'activité économique, l'entrepreneuriat social. L'économie solidaire promeut une activité économique plus équitable, juste, durable, locale. Elle souhaite changer les modes de production et influencer les modes de consommation.

Les principes de l'ESS

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) rassemble des acteurs variés ayant en commun des valeurs telles le partage, l'utilité sociale, la solidarité ou encore l'ancrage au local. Plusieurs principes de fonctionnement caractérisent ces organisations :

- cette autre forme de l'économie n'a pas pour but exclusif d'enrichir ses membres, mais promeut **une activité économique respectueuse de l'homme et de son environnement**,

- les bénéfices de l'activité sont majoritairement **réinvestis dans le développement de l'activité** de l'organisation. Les réserves obligatoires sont impartageables et ne peuvent pas être distribuées,
- une entité ESS est **organisée démocratiquement** selon un mode de gouvernance garantissant un pouvoir égal à chacun de ses membres.

Ces conditions affirmant l'appartenance d'un acteur économique à l'Économie Sociale et Solidaire sont par ailleurs inscrites dans la « loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ».

Qui appartient au champ de l'ESS ?

Selon le législateur, les **associations**, les **fondations**, les **mutuelles** et les **coopératives** sont les quatre natures juridiques membres de droit de l'Économie Sociale et Solidaire. Les sociétés commerciales poursuivant une **utilité sociale** et répondant aux trois conditions évoquées plus haut peuvent également appartenir à l'ESS. D'autres principes de gestion (des bénéfices, du capital) sont définis dans l'article 1 de la loi.

SYNTHÈSE

En 2017, l'Économie Sociale et Solidaire, c'est plus d'un emploi sur dix dans l'aire métropolitaine de Rennes. Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire totalisent 28 650 salariés.

Les emplois de l'ESS représentent 12,7 % de l'emploi salarié privé dans l'aire urbaine rennaise. Rennes se classe en deuxième position du panel observé, derrière Montpellier et devant Nantes (13,4 % et 12,3 % de l'emploi salarié privé).

Entre 2013 et 2017, 1 800 emplois de l'ESS ont été créés dans l'aire urbaine de Rennes, soit un taux de croissance de près de 7 % en 4 ans. La dynamique est relativement soutenue par rapport aux autres territoires du panel : elle est de 5 points supérieure à Nantes (près de 2 %), mais inférieure de 1,5 point à Bordeaux (+ 8,6%).

Dans toutes les métropoles observées, la croissance de l'emploi ESS reste moins forte que la croissance de l'emploi salarié privé sur la même période (+ 8,2 % à Rennes pour l'emploi salarié privé contre + 6,7 % pour les créations d'emplois dans l'ESS).

La structure de l'emploi de l'économie sociale et solidaire est davantage diversifiée à Rennes que dans les autres métropoles du panel. Le poids des activités liées à l'action sociale et à l'hébergement médico-social est moins important qu'ailleurs : 35 % de l'emploi ESS est concerné par ce secteur dans l'aire urbaine rennaise contre 42 % en moyenne dans les autres aires urbaines. Les services aux entreprises et l'enseignement sont proportionnellement plus importants à Rennes que dans les autres aires urbaines.

Une majorité de l'emploi ESS de l'aire urbaine rennaise est localisée dans la métropole

Plus de 25 000 salariés travaillent dans l'ESS de la métropole rennaise. Ces emplois représentent 14 % de l'emploi salarié privé de la métropole.

La finance-assurance est le premier secteur employeur de l'ESS de la métropole rennaise (18 % de l'emploi ESS), suivi de l'action sociale (15 %). Au total, les 5 premiers secteurs rassemblent 70 % de l'emploi relevant de l'ESS locale. Ils ne représentent pourtant qu'un établissement ESS sur quatre. Si elles totalisent plus de la moitié des établissements, les activités de loisirs, sportives et culturelles pèsent seulement 12 % dans le total de l'emploi ESS.

Les 10 premiers établissements de la métropole rassemblent 4 000 emplois, appartenant à des établissements de la finance-assurance ou de la santé (Banque Populaire du Grand Ouest, Centre Régional de Gériatrie, Clinique Mutualiste de la Sagesse).

Les associations constituent la colonne vertébrale de l'ESS rennaise

Près de 8 900 établissements relevaient de l'ESS dans Rennes Métropole en 2017, dont 2 000 ont au moins un salarié. 9 établissements sur 10 de l'économie sociale et solidaire sont des associations. Près de 6 500 associations culturelles, de loisirs, sportives et d'entraide fonctionnent grâce au bénévolat. Ce nombre important d'associations témoigne d'une vie associative très riche dans la métropole.

Dans la commune de Rennes, l'emploi ESS se concentre dans le centre-ville et à l'ouest de la ville

14 700 emplois de l'ESS sont localisés dans la ville de Rennes, soit 58 % du total ESS métropolitain. L'ESS est par conséquent davantage concentrée dans la ville centre en comparaison de l'économie dite « classique », où 44 % de l'emploi salarié privé est basé à Rennes.

Cinq des douze quartiers rennais cumulent plus de 1 500 emplois ESS. Villejean-Beauregard est le secteur le plus pourvu en emplois, grâce à plusieurs établissements conséquents comme la Fondation de la Ligue contre le Cancer, Rennes School of Business ou Askoria. Le Thabor, Cleunay, Bourg l'Évesque et le Centre-ville sont les autres quartiers rennais où l'ESS s'est le plus développé en nombre d'emplois. Le centre-ville compte un nombre important d'établissements de moins de 20 salariés.

L'Économie sociale et solidaire

Comparaison par aire urbaine

Expérimentation avec Envie 35 : reconditionnement des ordinateurs de la Ville et de la Métropole, avant une revente à bas coût. Un dispositif avec trois enjeux : environnemental, économique et social.

LE POIDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PAR AIRE URBAINE

12,7% de l'emploi salarié privé appartient au champ de l'ESS dans l'aire urbaine rennaise

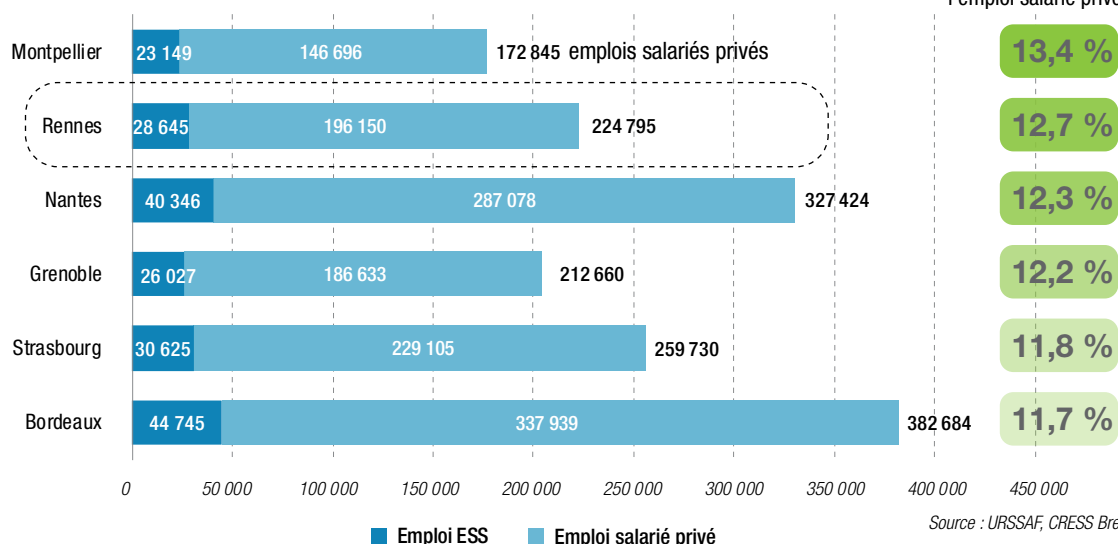
L'aire urbaine de Rennes compte près de 225 000 emplois salariés privés dont 28 650 relèvent de l'Économie Sociale et Solidaire. La part de l'emploi ESS dans l'emploi salarié privé de l'aire urbaine rennaise est de 12,7%, soit un point supérieur à celle observée dans l'aire urbaine de Bordeaux et d'un demi-point supérieur à Nantes. Rennes se place à la deuxième place du panel, derrière l'aire urbaine de Montpellier qui se distingue par une proportion significativement plus élevée que les autres métropoles observées (13,4% de l'emploi salarié privé appartient à l'ESS).

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FRANCE ET EN BRETAGNE

D'après l'Observatoire National de l'ESS porté par le Conseil National de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRESS), **222 000 établissements employeurs** appartenaient à l'ESS en 2017. Plus de **2,3 millions de salariés y travaillent**, soit 10,5% de l'emploi total et 14% de l'emploi salarié privé. Les principaux employeurs sont les associations, qui emploient 1,8 million de salariés dans 185 000 établissements.

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Bretagne (CRESS) estime que 13 500 établissements de l'ESS employaient près de **150 000 salariés en région Bretagne** en 2015, soit **14,3% de l'emploi total et 17% de l'emploi salarié privé**. La région Bretagne est à la première place du classement régional pour le poids de l'ESS dans l'économie, suivie des Pays de la Loire (13,1% de l'emploi total).

PART DE L'EMPLOI ESS DANS L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ SELON L'AIRE URBAINE, EN 2017



LA CROISSANCE DE L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

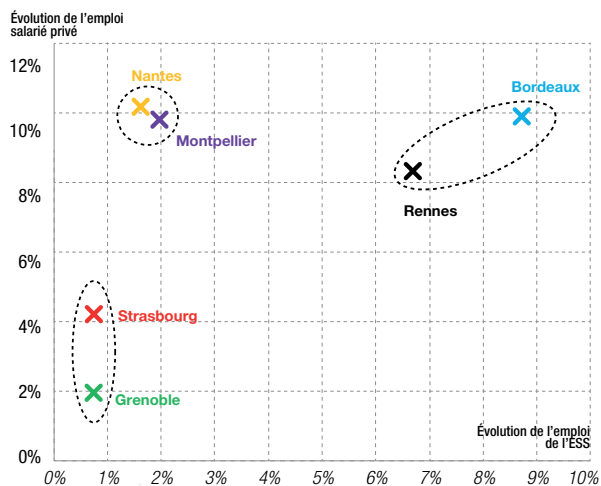
Rennes se distingue par le dynamisme de l'emploi dans l'ESS

L'analyse croisée de l'emploi salarié privé total et de l'emploi salarié dans l'ESS permet de distinguer trois groupes de métropoles : les métropoles connaissant une forte croissance de l'emploi salarié privé et de l'emploi dans l'ESS (Rennes, Bordeaux), les métropoles bénéficiant d'une croissance de l'emploi salarié privé importante mais relativement faible de l'ESS (Nantes, Montpellier) et les métropoles avec une croissance plus faible à la fois de l'emploi salarié privé et de l'ESS (Grenoble, Strasbourg).

L'aire urbaine de Rennes se distingue, avec Bordeaux, par un taux de croissance de l'emploi ESS important par rapport aux autres métropoles du panel. Dans la métropole bretonne, près de 1 800 emplois de l'ESS ont été créés entre 2013 et 2017 (soit une hausse du stock d'emplois ESS de +6,7 % entre 2013 et 2017).

Dans toutes les aires urbaines observées, les créations d'emplois de l'ESS évoluent à un rythme moins soutenu que dans l'économie dite classique. Par exemple, à Bordeaux, le taux de croissance de l'emploi salarié privé entre 2013 et 2017 est de 10,1 % contre + 8,6 % si l'on observe uniquement les créations d'emplois dans l'ESS. La différence est plus significative pour Montpellier (+ 9,9 % dans l'économie classique contre + 2 % dans l'ESS) ou Nantes (+ 10,4 % contre + 1,6 %).

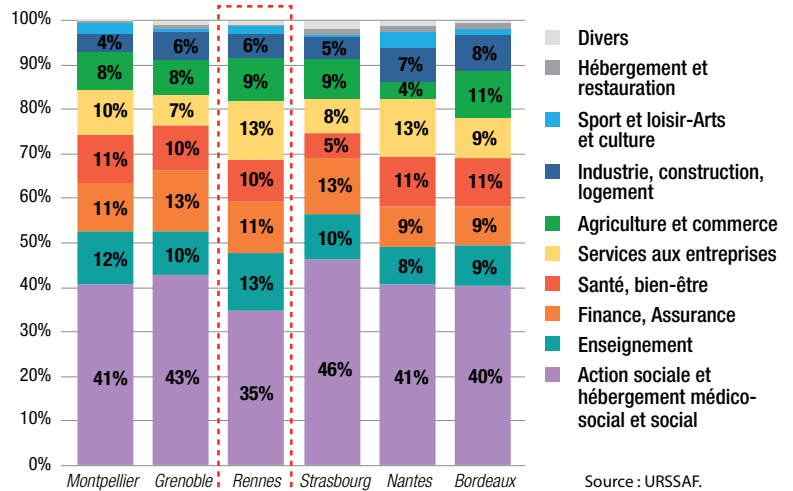
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ TOTAL ET DE L'EMPLOI DANS L'ESS SELON L'AIRE URBAINE, ENTRE 2013 ET 2017



LES SECTEURS EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une structure de l'emploi de l'ESS plus diversifiée à Rennes

LES SECTEURS EMPLOYEURS DE L'ESS SELON L'AIRE URBAINE, EN 2017



L'aire urbaine de Rennes se démarque des autres métropoles du panel par une répartition de l'emploi ESS plus diversifiée. L'action sociale et l'hébergement médico-social emploient 35 % des salariés de l'ESS de l'aire urbaine rennaise alors que cette part est supérieure à 40 % dans les autres métropoles du panel. Les autres secteurs employeurs occupent une part dans l'ESS locale plus large qu'ailleurs notamment en enseignement grâce à la présence des établissements catholique dont les organismes de gestion ont un statut associatif. Les services aux entreprises sont un autre secteur relativement important dans l'ESS rennaise en raison de plusieurs groupements d'employeurs et des structures associatives d'accompagnement.

CRESS BRETAGNE



La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Bretagne accompagne le développement de l'économie sociale et solidaire de la

région Bretagne. La CRESS vise à favoriser les échanges entre acteurs de l'ESS, à représenter leurs intérêts et soutenir leur développement. Elle fait aussi le lien entre ses ressortissants et les collectivités territoriales pour encourager l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'ESS. Les CRESS se sont dotées d'outils d'observation afin d'évaluer en France le poids de cette économie et son évolution. La méthode d'observation élaborée par la CRESS Bretagne et l'Urssaf Bretagne a été reprise ici pour évaluer le nombre d'emplois dans l'ESS de l'aire urbaine de Rennes. Les emplois des associations, fondations, mutuelles et coopératives ont été cumulés par aire urbaine. Certaines activités n'ont pas été prises en compte comme les organisations politiques, professionnelles et religieuses.

Le poids de l'ESS dans Rennes Métropole

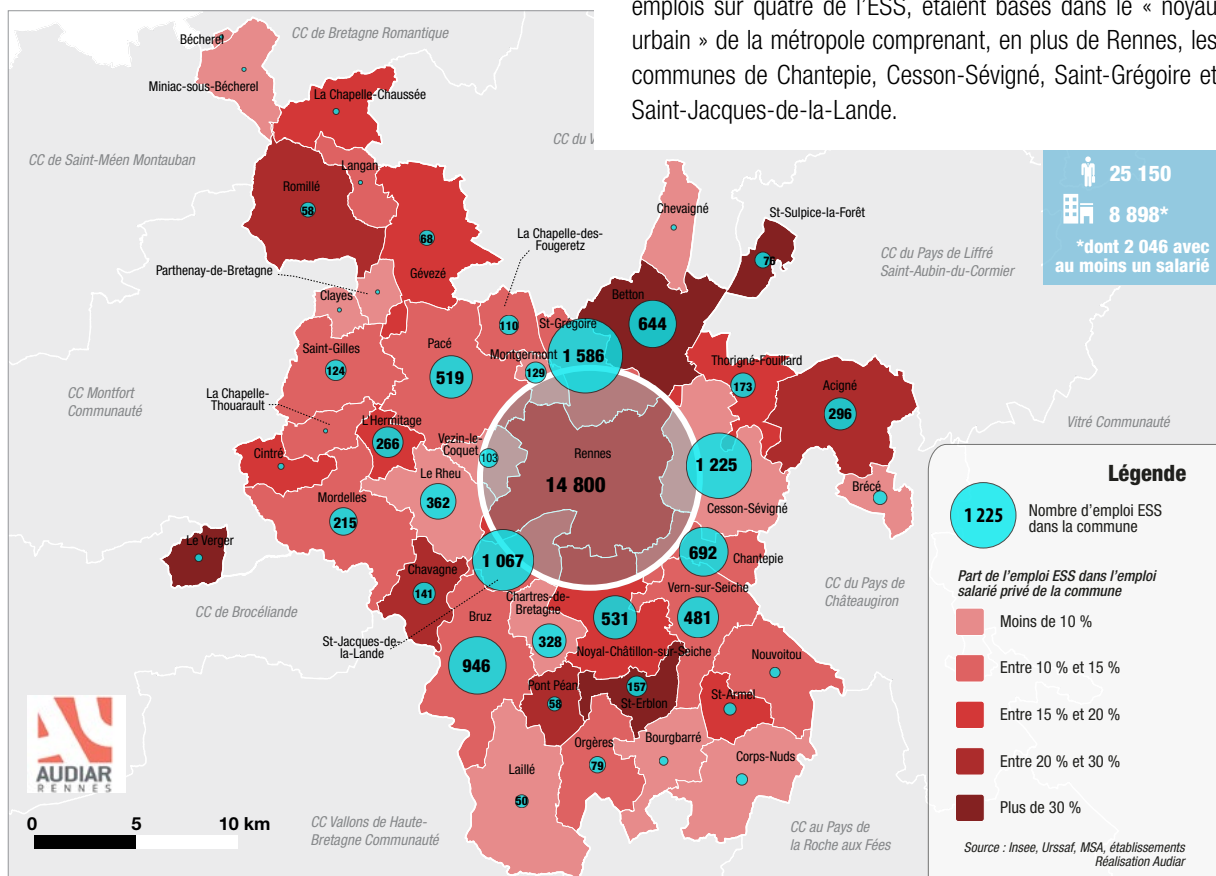
La méthodologie d'observation des établissements et de l'emploi utilisée dans cette partie diffère de celle utilisée pour l'analyse des aires urbaines. La méthode est détaillée en fin de document.

LOCALISATION DE L'ESS DANS LA MÉTROPOLE RENNAISE

Plus de 25 000 salariés travaillent dans l'ESS de la métropole rennaise

L'Économie Sociale et Solidaire rassemble 10,3% de l'emploi total de la métropole rennaise et 13,8% de l'emploi salarié privé. Parmi les 25 150 salariés de la métropole qui travaillaient dans une structure de l'ESS en 2017, 14 700 avaient un emploi à Rennes (58% du total métropolitain). 19 300 emplois, soit trois emplois sur quatre de l'ESS, étaient basés dans le « noyau urbain » de la métropole comprenant, en plus de Rennes, les communes de Chantepie, Cesson-Sévigné, Saint-Grégoire et Saint-Jacques-de-la-Lande.

L'EMPLOI DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS RENNES MÉTROPOLE





© Julien Mignot - Destination Rennes.

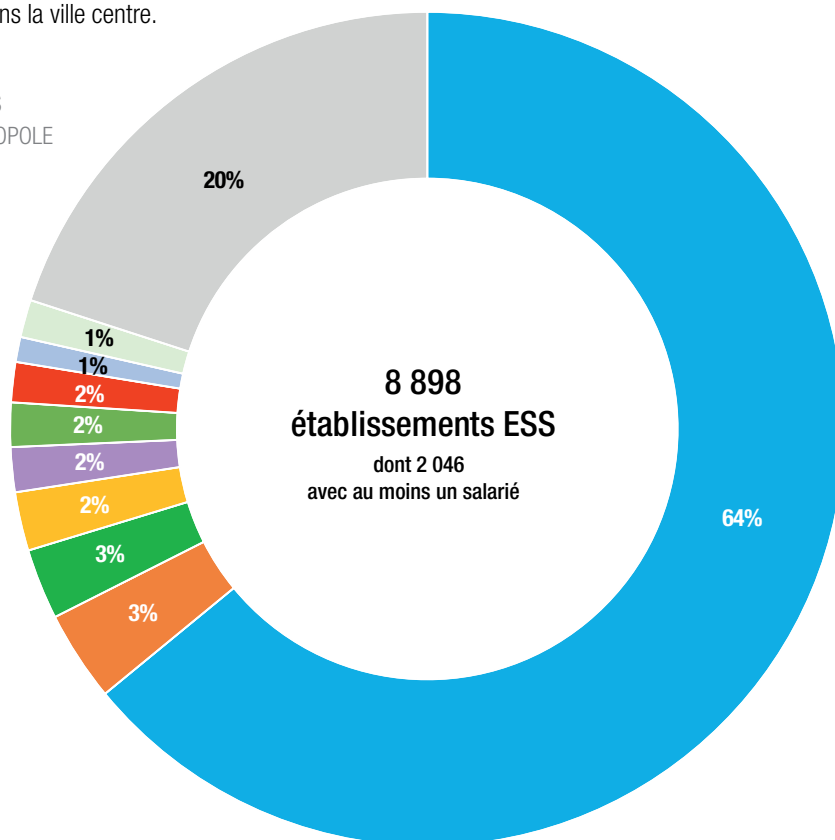
Près de 8 900 établissements relèvent de l'ESS dans Rennes Métropole

Parmi les 8 900 établissements de l'ESS de la métropole rennaise, environ 2 000 sont employeurs. Près des deux tiers des établissements de l'ESS de la métropole sont localisés dans la ville de Rennes (près de 5 700).

À Rennes comme dans les autres communes de la métropole, 9 établissements sur 10 de l'ESS sont des associations. De très nombreuses associations sans salarié maillent le territoire métropolitain, on en compte environ 3 000 dans des communes autres que Rennes et 5 300 dans la ville centre.

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS ESS AU LIEU DE TRAVAIL DANS RENNES MÉTROPOLE (AU 31/12/2017)

- Rennes
- Cesson-Sévigné
- Bruz
- Saint-Grégoire
- Saint-Jacques-de-la-Lande
- Vern-sur-Seiche
- Betton
- Noyal-Châtillon-sur-Seiche
- Chantepie
- Autres communes



Source : Insee-base Sirene, MSA, Urssaf, établissements. Retraitement Audiar.

FOCUS SUR LA VILLE DE RENNES

9000 emplois de l'ESS sont localisés dans le centre-ville et à l'ouest de Rennes

14 750 salariés travaillent dans l'économie sociale et solidaire à Rennes, soit 58% de l'emploi ESS de la métropole. Le découpage de la ville en douze quartiers montre que l'emploi de l'ESS rennaise se concentre dans le centre et à l'ouest de la ville.

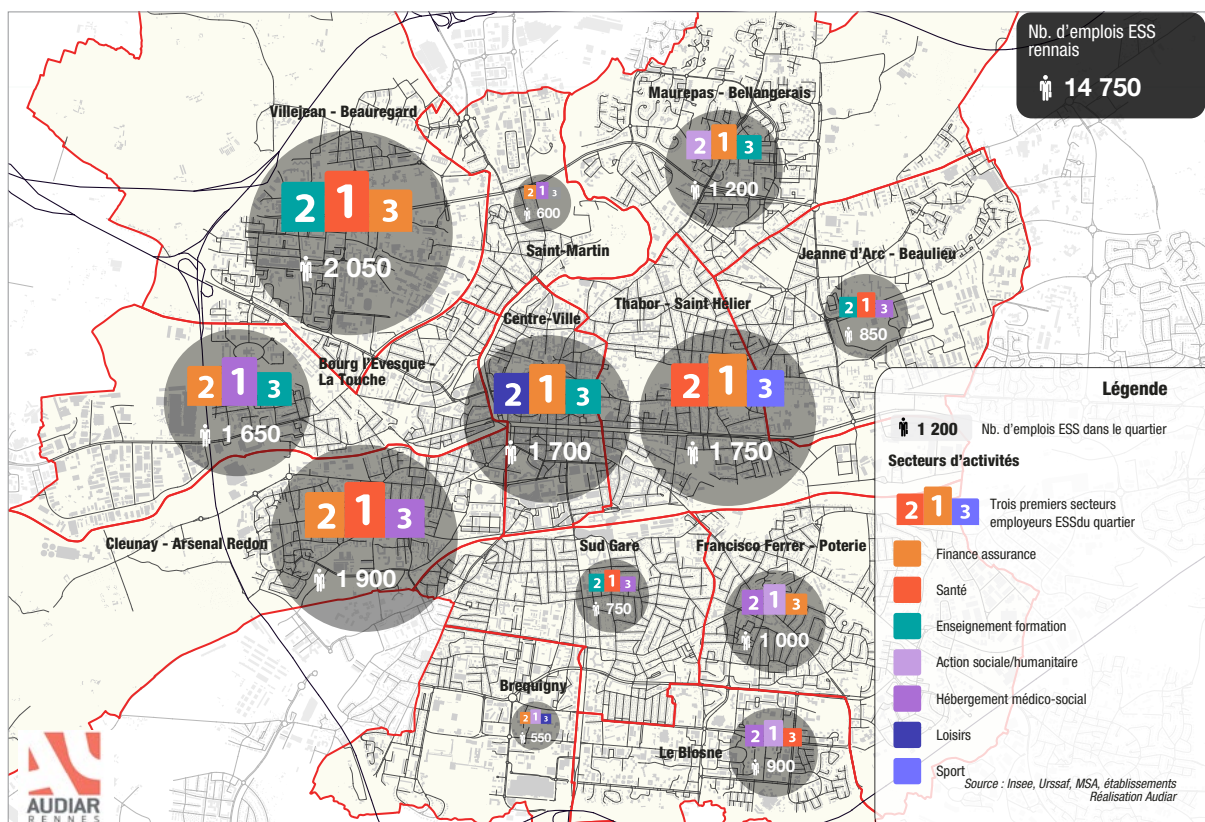
Villejean-Beauregard est le quartier rennais où l'on recense le plus d'emplois de l'ESS (2 050 salariés en 2017 dont plus de la moitié dans les secteurs de la santé et de l'enseignement). Une douzaine d'établissements seulement regroupent 1 500 emplois. Cinq employeurs comptent plus de 100 personnes : le Centre Eugène Marquis (500 salariés), Rennes School of Business (200 salariés), la MAIF (125 salariés), Askoria (110 salariés) et l'hôpital à domicile 35 (100 salariés, bien qu'il s'agisse d'un effet siège du fait de l'activité de soin à domicile dispensé par le personnel). Tribord, une entreprise d'insertion spécialisée dans la gestion des déchets, emploie 75 personnes.

Le Thabor-Saint Hélier est le deuxième quartier pourvoyeur d'emplois de l'ESS dans Rennes (1 750 emplois). Groupama, le Pôle Saint-Hélier de santé et le Cercle Paul Bert forment près de la moitié de l'emploi du quartier. 1 800 salariés travaillent dans des établissements ESS du Quartier de **Cleunay-l'Arse-nal Redon**, dont la moitié dans les secteurs de la santé et de la finance-assurance. La Clinique Mutualiste de la Sagesse est le premier établissement employeur (plus de 500 salariés) suivie

du Crédit Mutuel Arkéa qui emploie plus de 200 salariés. Au total, les associations du quartier représentent plusieurs centaines d'emplois. On peut notamment citer L'Essor (actions éducatives et accompagnement de l'enfant) ou le centre d'hébergement et de réinsertion sociale Adsao-Revivre.

Les 230 établissements employeurs de l'ESS du **Centre-Ville** regroupent 1 700 salariés. Harmonie Mutuelle, l'OGEC du collège lycée Saint-Martin, We Ker et l'Union Française Centre Vacances Loisir sont les quatre premiers employeurs du quartier (entre 100 et 150 salariés pour chaque établissement). Un nombre conséquent d'autres associations, agences bancaires ou mutuelles d'assurance ayant au moins un salarié exercent leur activité dans le centre-ville.

1 650 personnes sont employées par 170 structures ESS à **Bourg l'Évêque-La Touche**. L'hébergement médico-social est le premier secteur du quartier avec 300 emplois (Saint-Cyr Maison de retraite, ISATIS, ASFAD) à égalité avec la finance-assurance (CER France Brocéliande, MBA Mutuelle). Les associations ayant une activité en lien avec l'aide aux populations, l'insertion sociale ou l'humanitaire forment le troisième secteur de plus de 200 emplois du quartier (l'association d'insertion professionnelle Prélude, Études et chantiers). L'Économie Sociale et Solidaire s'est constituée en pôles dans d'autres quartiers rennais comme au Blosne à proximité de la rue d'Espagne (CRESS, Cercle Paul Bert, association les petits débrouillards...) ou à Saint-Martin en ZI Nord (Emmaüs, Ressources T, l'association d'insertion d'accompagnement social Coallia).





© Didier Gouray - Pennes, ville et métropole.

Association ADAP-T : intervention à domicile auprès d'un public handicapé ou malade pour des activités physiques adaptées

LES SECTEURS DE L'ESS DE LA MÉTROPOLE RENNAISE

Les activités de loisirs, sportives et culturelles concentrent plus de la moitié des établissements de l'ESS. La finance assurance est le premier secteur employeur ESS de la métropole

Bien que représentant 55 % des établissements de l'ESS rennaise, les associations culturelles, de loisirs et sportives totalisent seulement 12 % des emplois de l'ESS. Le nombre important d'associations sans salarié (4 100 sur 4 900) explique cet écart important.

L'action sociale emploie 3 800 personnes (15 % de l'emploi et 9 % des établissements) dont plus de 400 dans les associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et autant dans l'association ASSIA du Réseau UNA. De nombreuses autres associations similaires présentes dans toute la métropole proposent ce type de service (Handicap Services 35, Le Temps du Regard...). Plus de 300 associations d'entraide et humanitaires sont actives dans la métropole.

3 100 salariés de l'ESS travaillent dans l'enseignement et la formation (12 % de l'emploi ESS et 8 % des établissements). Les organismes de gestion de l'enseignement catholique emploient 1 700 personnes tandis que 200 salariés sont employés à Rennes School of Business et 110 à Askoria, ces dernières étant des associations. Près de 500 associations sans salarié ont un lien avec ce secteur.

Environ 4 700 salariés de l'ESS travaillent dans les activités financières et d'assurance. Bien que seulement 5 % des établissements de l'ESS rennaise fassent partie de ce secteur d'activité, de gros établissements comme la Banque Populaire Grand Ouest, le Crédit Agricole ou encore la Caisse d'Épargne

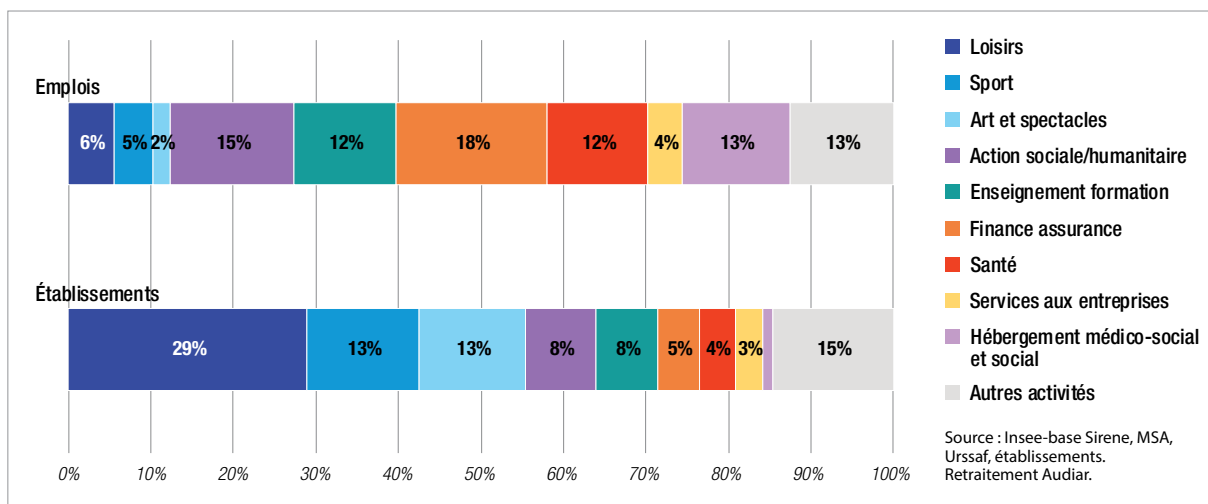
font de ce secteur le premier employeur ESS de la métropole. Les hébergements médico-sociaux représentent 13 % des salariés de l'ESS de la métropole (3 000 personnes) employés dans une centaine d'établissements. ADAPEI 35 est un employeur important de ce secteur ; une partie de ses 1 200 salariés sont répartis dans le département dans des structures d'hébergement.

Seulement 4 % des établissements font travailler 12 % des salariés de l'ESS dans le secteur de la santé. Huit établissements ont plus de 100 salariés et emploient 2 500 des 2 950 salariés du secteur. Les trois principaux établissements sont le Centre Régional de Gériatrie, la clinique mutualiste de la Sagesse et le Centre Eugène Marquis (la fondation régionale ouest ligue cancer).

Une douzaine d'autres secteurs ont été recensés dans l'économie sociale et solidaire de la métropole rennaise dont l'alimentation (la métropole compte plus de 50 coopératives agricoles), l'habitat construction, l'industrie et la fabrication, les écoactivités. Ces activités représentent un nombre d'emplois relativement peu important dans l'ESS en comparaison de l'économie dite classique (l'emploi dans la construction pèse 5,6 % dans l'emploi salarié contre environ 2 % dans l'ESS).

Une grande partie des emplois de l'économie sociale et solidaire appartient à des activités dites présentes, liées aux besoins de la population. L'enseignement, la santé, les loisirs, l'hébergement et les services sont des secteurs d'activités peu délocalisables. L'ESS se caractérise par un emploi présentiel, attaché au territoire et aux besoins locaux des populations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET DE L'EMPLOI DE L'ESS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ, DANS RENNES MÉTROPÔLE EN 2017



LES 10 PLUS GROS ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DE L'ESS DE LA MÉTROPOLE RENNAISE :

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	SECTEUR	EMPLOIS (31/12/2017)
Banque Populaire Grand Ouest	Saint-Grégoire	Finance-assurance	567
Centre Régional de Gériatrie	Chantepie	Santé	549
Clinique Mutualiste de la Sagesse	Rennes	Santé	530
Centre Eugène Marquis-Uni	Rennes	Santé	499
Caisse Régionale du Crédit Agricole	Saint-Jacques-de-la-Lande	Finance-assurance	464
Caisse épargne prévoyance Bretagne	Cesson-Sévigné	Finance-assurance	308
Bretagne Ateliers*	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	Industrie-fabrication	317
Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale	Rennes	Finance-assurance	297
Groupama Loire Bretagne	Rennes	Finance-assurance	285
Pôle Saint-Hélier	Rennes	Santé	260
TOTAL			4 009

* Bretagne Ateliers dispose d'un autre établissement à Saint-Erblon comptant une centaine de salariés. L'établissement de la Janais a été créé en 2018 et n'est pas pris en compte dans l'étude, qui étudie l'emploi au 31/12/2017.

Source : INSEE, base SIRENE.



© Didier Gouray - Rennes, ville et métropole.

Boutique la Réserve, 2^{ème} boutique pour l'association la Belle Déchetterie, ressourcerie.

Focus par secteur

ÉDUCATION – FORMATION

L'enseignement catholique, premier employeur ESS de l'éducation-formation

L'enseignement-formation est le quatrième secteur employeur de l'ESS de la métropole avec 3 100 salariés (12,5 % de l'emploi ESS de Rennes Métropole). 2 000 emplois sont localisés dans Rennes. Cesson-Sévigné, Saint-Grégoire et Bruz cumulent 650 emplois (Lycée Saint-Étienne, École, CFA Bretagne, ECAM - Louis de Broglie).

L'enseignement catholique représente plus de la moitié de l'emploi dans ce secteur (1 700 emplois). Son personnel est comptabilisé dans une centaine d'associations de types OGEC ou AEPEC.

Près de 200 autres structures proposent des formations professionnelles (secondaire, post-bac ou continue). Rennes School of Business, Askoria et le CLPS-Centre de Formation

pour Adulte en Bretagne sont les plus gros employeurs de ce secteur. En complément, près de 150 associations¹ proposent également des formations continues dans différents domaines (notariat, langues, carrières sociales et paramédicales, métiers de l'alimentation et de l'agriculture...).

Il existe environ 150 associations étudiantes dans Rennes Métropole, une majorité étant des bureaux d'étudiants, des associations de master, de doctorants ou d'écoles privées ayant pour but de promouvoir le partage entre étudiants, et la vie étudiante. D'autres ont pour objectif de rapprocher les étudiants du monde économique comme l'association la « semaine blanche Insa Rennes ». On recense près de 100 associations de parents d'élèves dans la métropole rennaise, qui fonctionnent grâce au bénévolat de leurs membres.

STRUCTURES DE L'ÉDUCATION- FORMATION DE L'ESS DANS RENNES MÉTROPOLE, EN 2017

SECTEUR	EMPLOIS	ÉTABLISSEMENTS	EXEMPLE DE STRUCTURES
Enseignement catholique	1 713	100	Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC), AEPEC...
Formation post-bac, professionnelle	1 306	197	Rennes School of Business, Askoria, Collège Coopératif de Bretagne...
Autres	41	96	Montessori (enseignement alternatif), Skol an Emsav (enseignement du breton), La Bidouillerie (éducation populaire)
Association étudiante/parents d'élèves	4	265	Amicale des élèves de l'Insa, Pédibus de Brécé...
Total – Enseignement formation	3 107	668	

Source : SIRENE, établissements. Retraitement Audiar.

¹ Une partie de ces associations n'a pas de salarié, les emplois étant comptabilisés soit dans une entité juridique autre (dont la forme juridique n'appartient pas à l'ESS), soit un effet siège localise l'emploi dans une commune extérieure à Rennes Métropole. Enfin, d'autres associations n'ont pas de salarié car elles fonctionnent grâce au bénévolat ou rémunèrent des formateurs extérieurs.



© Shutterstock.

AIDE ET SERVICES AUX PERSONNES

2 900 salariés de l'ESS travaillent dans le secteur de l'aide et des services aux personnes

Près de 650 établissements cumulent 2 900 salariés dans le secteur de l'aide et des services aux personnes. Cependant une majorité de ces établissements n'ont pas de salarié.

Les services d'aide à domicile comme les ADMR et l'ASSIA emploient environ 1 300 salariés. Ces associations proposent tous type de services à domicile (accompagnement, soin, portage de repas, ménage...) et interviennent en tout lieu de la métropole rennaise.

Les structures d'aide à la personne cumulent 900 salariés (hors services à domicile), avec des acteurs majeurs comme l'association sociale éducative d'Ille-et-Vilaine (association qui propose des mesures de protection juridique et de l'accompagnement social), Handicap services 35 (aide aux personnes en situation de handicap pour une plus grande autonomie) ou encore l'ALFADI (association qui accompagne les ménages rencontrant des difficultés de logement). Ces acteurs sont épaulés par plus de 100 associations non-employeuses qui apportent

leur aide aux populations dans des domaines comme la prévention, le soutien juridique, l'aide aux personnes en situation de handicap, le secourisme.

Environ 120 établissements de l'ESS ont une activité en lien avec l'enfance. Une cinquantaine de ces structures emploient au total 600 personnes, la plus importante en nombre d'emplois étant SAE 35, l'Association de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (320 salariés couvrant toute l'Ille-et-Vilaine). De nombreuses halte-garderies et crèches mettent à disposition leurs services aux familles de toute la métropole. D'autres associations rassemblent des assistantes maternelles.

Bien qu'elles représentent peu d'emplois, de nombreuses associations participent au renforcement des liens entre les citoyens de la métropole, et au-delà. Elles sont plus de 300 dans la métropole rennaise à agir dans l'humanitaire, l'entraide et la solidarité. Diverses thématiques sont abordées : il peut s'agir d'associations de solidarité pour les étudiants, d'aide à la l'intégration des réfugiés, de lutte contre la solitude, etc. Parmi les 300 associations citées, près de 200 d'entre elles organisent des actions humanitaires à l'échelle internationale. Ces dernières fonctionnent essentiellement grâce aux dons et au bénévolat.

LES SOUS-SECTEURS DES SERVICES AUX PERSONNES DANS RENNES MÉTROPOLE, EN 2017

AIDE ET SERVICES AUX PERSONNES	EMPLOIS	ÉTABLISSEMENTS	EXEMPLE DE STRUCTURES
Services à domicile	1 304	39	ASSIA Réseau UNA, Emplois Familiaux de l'Ouest de Rennes
Aide à la personne, prévention, accompagnement	907	178	Le Temps du Regard, Association tutélaire, Centre de Prévention Bien Vieillir
Jeunesse enfance	622	122	Pomme d'Api, Association de sauvegarde de l'enfance à l'adulte
Humanitaire, entraide, lien social	141	309	Les Mains Ouvertes, Au P'tit Blosneur, Burkin'Asso
Total – Aide, services aux personnes	2 915	668	

Source : SIRENE, établissements. Retraitement Audiard.

L'ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE (ESUS)



La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS renforce la reconnaissance des entreprises solidaires avec la rénovation de l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS). L'agrément ESUS remplace l'ancienne appellation « d'entreprise solidaire » et a pour objectif de faciliter l'accès au financement des entreprises de l'ESS. Il donne en outre accès à l'épargne salariale solidaire, des dispositifs locaux d'accompagnement et offre des avantages fiscaux aux investisseurs. Les associations, coopératives, mutuelles, fondations et les sociétés commerciales remplissant les conditions décrites aux articles 1, 2 et 11 de la loi du 31 juillet 2014 peuvent faire une demande d'obtention de l'agrément ESUS.

Plus de 1000 structures ESUS en France

En février 2019, la France comptait 1028 structures labellisées ESUS dont 73 % d'associations, 16 % de sociétés commerciales de l'ESS et 11 % de coopératives. Le nombre d'acteurs de l'ESS reconnus ESUS est encore faible, mais la CNCRESS constate une augmentation en 2016 et 2017 du recours à l'agrément, dans une étude publiée en 2017¹. Cette dernière montre le potentiel de développement de cet agrément et les atouts qu'en retirent les entreprises bénéficiaires. La Bretagne compte 106 entreprises solidaires d'utilité sociale, dont 32 implantées dans Rennes Métropole.

Huit sociétés commerciales ESS possèdent l'agrément ESUS dans Rennes Métropole. Les entreprises d'insertion Envie 35, spécialisées dans le retraitement des déchets, disposent de l'agrément ESUS ainsi que Catalys, cabinet de conseil dans l'accompagnement des personnes et des organisations. Dans le secteur de l'alimentation, le bistrot-épicerie Bottega Mathi est qualifié ESUS pour s'être engagé auprès des jeunes autistes pour les former aux métiers de la restauration. Ti Grains, épicerie sociale et solidaire rennaise bénéficie également de l'agrément.

¹ « Les entreprises agréées « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » : quelle réalité aujourd'hui ? » - CNCRESS, 2017.



Le bistrot-épicerie Bottega Mathi.

APPUI À L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ

Une trentaine de structures de l'ESS sont des entreprises d'insertion, des entreprises adaptées ou des associations s'appuyant sur l'activité pour favoriser l'insertion sociale

Ces structures ont pour objet l'insertion par l'activité économique pour faciliter la réinsertion des personnes en difficultés. Dans la métropole rennaise, ces établissements totalisent près de 1 500 salariés. Certaines, comme Ressources T, la Feuille d'Erable ou Ajie Environnement sont des entreprises d'insertion.

Bretagne Ateliers, entreprise adaptée, emploie 600 salariés¹ dont 440 travailleurs handicapés et a permis à plus de 3 000 salariés de devenir autonomes professionnellement. Bretagne Ateliers est la première entreprise adaptée de la métropole en termes d'emplois. Son engagement sociétal fait écho aux principes de l'Économie Sociale et Solidaire selon lesquels la personne et le projet social de l'organisation sont au cœur de l'activité de l'entreprise. L'entreprise affiche ses valeurs dans une charte (bienveillance, confiance, respect) et se fixe pour objectifs fondamentaux de favoriser l'épanouissement et la réussite professionnelle du salarié. Tout en visant l'excellence et la satisfaction du client, elle s'engage sur les trois piliers du développement durable (économie, social et environnemental) inscrits dans sa démarche RSE.

EBS Le Relais assure un service de collecte, de tri et de revente de textiles et chaussures usagés. L'entreprise coopérative emploie 150 salariés (essentiellement basés à Acigné) dont 55 sont employés en contrat de réinsertion professionnelle. 1 900 conteneurs répartis en Bretagne stockent les dons transportés vers le centre de tri d'Acigné. Comme pour l'entreprise Bretagne Ateliers, EBS le Relais recherche la performance économique pour atteindre ses objectifs sociaux tout en dégagant des profits. Toujours dans les écoactivités, l'entreprise solidaire Tribord est spécialisée dans la collecte de déchets et la gestion de centre de tri. Elle emploie plus de 80 salariés dans la métropole. Tout comme EBS Le Relais, Tribord se fixe comme objectif social de former ses salariés aux métiers de l'environnement pour favoriser leur insertion professionnelle.

Sevel Services est une autre entreprise adaptée présente dans la métropole rennaise. Située à Bruz, l'agence emploie une quarantaine de personnes pour proposer des services de nettoyage de locaux (écoles, bâtiments d'activités). Là encore, l'entreprise affiche comme finalité première la promotion humaine et sociale. La formation, la reconnaissance des compétences du salarié accompagné le mènent vers l'autonomie. À l'échelle régionale, le groupe emploie 450 salariés dont 80 % sont des travailleurs handicapés.

¹ Près de 450 salariés de Bretagne Ateliers travaillent dans Rennes Métropole (sur les 600 qu'emploie l'entreprise au total).

Il existe seulement huit entreprises d'insertion conventionnées par l'État dans la métropole rennaise. La Société coopérative d'intérêts collectifs Ressources T, créée en 1994, appartient à cette catégorie d'entreprises et est un acteur reconnu de l'insertion professionnelle. Employant 150 salariés dont 95 en insertion, Ressources T regroupe trois entités dans la métropole. Envie 35 est spécialisée dans la rénovation et la vente d'appareils électroménagers, Envie Transport Bretagne assure le transport et la logistique de déchets électroménagers tandis que le recyclage et valorisation des déchets s'opère au sein d'Envie 2E Recyclage Bretagne.

Une entreprise d'insertion tournée vers l'emploi et l'environnement

T comme travail : Ressources T se donne pour mission de créer des emplois pour les personnes éloignées du monde du travail. Sa méthode ? « Mettre l'activité économique au service de la lutte contre le chômage » et intégrer les personnes en difficultés dans le marché du travail. C'est par cette voie que le salarié (re)prend confiance, développe son savoir-faire, élève son niveau de vie et règle en parallèle ses éventuels problèmes personnels (logement, dettes, santé...).

Plus de 1600 salariés ont été accompagnés depuis la création de l'entreprise. Un salarié éligible à l'insertion économique¹ est recruté pendant 24 mois maximum. Ressources T met en place trois étapes d'insertion :

- savoir-être : une première étape de 7 mois d'accueil, de résolution des problèmes périphériques du salarié, d'intégration à la vie de l'entreprise ;
- savoir-faire : une étape de 10 mois de professionnalisation au contact des professionnels encadrants avec de la formation interne et/ou externe ;
- faire-savoir : une période de 7 mois de préparation à la sortie vers un emploi en entreprise classique ou vers une formation qualifiante incluant une possible période d'immersion et des ateliers CV et entretiens d'embauche.

¹ Un salarié éligible à l'insertion par l'activité est, comme précisé à l'article L5132-1 du code du travail, « une personne sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ». Sont concernés les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans qualification ou expérience.

Ressources T diversifie ses services de réutilisation des déchets

Ressources T diversifie ses activités et propose des solutions de recyclage pour les matelas depuis 2015, pour les déchets du BTP en 2019 avec la création de TRIVEL, ainsi qu'une solution innovante pour le remanufacturing de matériels médicaux et d'aide technique depuis 2018 avec Envie Autonomie. Cette dernière entité a été créée par Envie 35 et l'APH le Pommeret, une entreprise adaptée. En plus de créer des emplois pour les personnes exclues du marché du travail, Envie Autonomie contribue à rendre plus accessible des équipements parfois coûteux et s'inscrit dans une logique de réutilisation de la ressource.

Chiffres clés - Ressources T

150 salariés
dont 95 en insertion



1 600 salariés
accompagnés
depuis la création de
l'entreprise en 1994



9 millions
d'euros,
chiffre
d'affaires
en 2018



12 000 tonnes
d'électroménagers
recyclés
par an



+ de 75 % de sorties dynamiques
vers l'emploi et la formation
en moyenne en 2016-2017-2018



3,8 € de recette
pour l'État et les collectivités
(impôts, TVA, charges patronales...)
pour **1 €** d'aides aux postes reçues



Plus de cinquante associations accompagnent les individus vers l'emploi

Une cinquantaine d'associations apportent leur aide aux populations sur le volet de l'accompagnement vers l'emploi. Environ 400 salariés travaillent dans ces structures, avec quelques associations employant plusieurs dizaines de salariés (We Ker, L'Adapt, Espace Emploi). La majorité de ces structures ont moins de 10 salariés voire fonctionnent uniquement grâce au bénévolat de leurs membres.

We Ker, la Mission Locale du bassin d'emploi de Rennes, est une structure majeure de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Une centaine de salariés suivent près de 10 000 jeunes dans l'année.

D'autres associations comme AIS 35 et l'ASFAD œuvrent pour la réduction des inégalités en procurant une aide pour se loger, un soutien médical, judiciaire et disposent également d'ateliers de fabrication (menuiserie, métallerie) pour favoriser l'insertion par l'activité économique. L'ASFAD propose un chantier d'insertion « Ti prop » formant aux métiers du nettoyage. Les personnes sont accompagnées par des chargés d'insertion professionnelle et des moniteurs d'ateliers. Enfin, Act'Ens, à Vezin le Coquet, a accompagné des publics fragilisés en comptant sur l'insertion par le bénévolat.

Des dizaines d'autres associations fonctionnant uniquement grâce au bénévolat maillent le territoire métropolitain. Accompagnement Conseil vers l'Emploi (Rennes), Association Efficience Emploi (Vezin-le-Coquet), Agir pour l'Emploi (Thorigné-Fouillard) ou Action Emploi Cesson sont des exemples de ce type d'associations à l'écoute des difficultés des demandeurs d'emploi. Agir pour l'Emploi et Action Emploi Cesson peuvent respectivement compter sur 10 et 25 de bénévoles pour accompagner les demandeurs d'emploi. Le nombre de bénévoles n'est pas estimé dans cette étude, mais représente une aide essentielle pour les personnes accompagnées et la vitalité des associations.

400 salariés sont mobilisés par une soixantaine de structures d'accompagnement des entreprises

Plusieurs dizaines d'associations accompagnent les projets et les créations d'entreprises. La plupart des écosystèmes économiques sont concernés notamment l'alimentation avec une quinzaine d'associations qui accompagnent les agriculteurs (Initiatives Bio Bretagne, Solidarité Paysans de Bretagne). Le numérique (le Pool, Images et Réseaux) ou encore la construction (Cellule économique de Bretagne) disposent d'associations spécialisées. D'autres structures d'accompagnement sont plus généralistes comme la Boutique de Gestion Espace Ile-et-Vilaine (BGE), L'Elan Créateur ou encore Réseau Entreprendre Bretagne. Tag 35 est un incubateur spécialisé dans les projets de création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire.

D'autres structures sont des réseaux et des fédérations ayant le statut associatif : Femmes de Bretagne, initiative bio Bretagne, la Fédération Régionale du Bâtiment, Réseau Entreprendre Bretagne, Solidarités Paysans de Bretagne... Ces réseaux sont des lieux d'échanges pour les membres des associations. Femmes de Bretagne, le réseau agissant pour l'entrepreneuriat féminin en Bretagne rassemble 7 000 membres et met en place des actions contre l'isolement des entrepreneures. Plus de 500 rencontres et ateliers sont organisés par an pour favoriser les rencontres entre membres, l'entraide, le partage de compétences. Femmes de Bretagne cherche à stimuler la création d'entreprises par les femmes et médiatise les projets portés par ses membres. Le réseau sensibilise par ailleurs le monde économique à l'égalité hommes-femmes. Ce type de réseau est créateur de valeur ajoutée ; rien que pour Femmes de Bretagne, 5 000 heures de bénévolat soutiennent par an l'activité économique de ses membres. Ce type d'accompagnement, difficilement évaluable à partir des données sur l'emploi et le nombre d'établissements, est pourtant essentiel à l'activité économique de la métropole rennaise.



France Bénévolat estime qu'une personne de 15 ans et plus sur quatre est bénévole dans une association en 2019 (soit environ 13 millions de bénévoles en France). En appliquant ce ratio de 1 pour 4 à Rennes Métropole, on obtient une estimation d'environ 92 000 bénévoles dans la métropole.

Annexes

MÉTHODOLOGIE

Analyse de l'emploi ESS selon l'aire urbaine

L'analyse de l'emploi dans les aires urbaines reprend la méthodologie élaborée par la CRESS et l'Urssaf. Le nombre d'emplois de l'ESS est obtenu en cumulant les salariés des établissements appartenant aux formes juridiques de l'ESS (associations, fondations, mutuelles, coopératives). Des codes d'activités NAF de l'Insee regroupant les organisations politiques, religieuses et professionnelles sont exclus. Grâce aux données transmises par l'Urssaf à l'échelle d'une aire urbaine, il a été possible de comparer Rennes avec cinq autres métropoles.

Analyse de l'ESS dans Rennes Métropole

Dans l'analyse de l'emploi et des établissements de l'ESS dans la métropole rennaise, le répertoire SIRENE de l'Insee est utilisé comme fichier de base. Le fichier SIRENE fournit des informations détaillées sur tous les établissements enregistrés à l'Insee. Un code Siret est donné à chaque établissement (une entreprise peut avoir plusieurs établissements) auquel sont rattachées des informations sur la localisation, l'activité, la tranche d'effectif, la date de création, si l'établissement est toujours actif. À ce fichier SIRENE ont été ajoutées des informations sur l'emploi recueillies à partir notamment de rapports d'activités ou des informations mises à disposition par les entreprises.

L'analyse par établissement permet d'obtenir des renseignements plus précis sur l'activité que ceux donnés par le code d'activité. Certains codes d'activités comme « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » ne précisent pas les missions des établissements et regroupent des associations aux objectifs variés. Une redistribution de ces établissements vers leur secteur d'activité a été effectuée.

D'autres secteurs d'activité ont été utilisés pour décrire l'ESS de la métropole rennaise, ce qui a permis d'affiner la lecture proposée dans la partie comparant l'emploi ESS de l'aire urbaine de Rennes avec cinq autres métropoles. L'action sociale

est dissociée de l'hébergement médico-social et forme un deuxième secteur distinct. L'industrie et la construction sont observées séparément, ainsi que l'agriculture et le commerce ou encore le sport, les loisirs et l'art/culture. Au total, 20 secteurs ont été créés par l'Audiar pour qualifier l'activité des établissements ESS de la métropole.

Enfin, l'analyse de l'emploi par l'établissement permet de tenir compte des « effets sièges » où l'ensemble de l'emploi d'une entreprise est comptabilisé dans un seul établissement, alors que le personnel n'est pas en emploi à cette adresse. Une redistribution des effectifs a été réalisée afin de connaître le volume réel d'emploi au lieu de travail (excepté pour les entreprises de services à domicile). Cette répartition permet d'obtenir des données fines à l'échelle d'un quartier de la ville de Rennes.

Focus secteurs

Certains secteurs d'activités ont fait l'objet d'une analyse plus fine des établissements. C'est le cas de l'éducation-formation où les établissements ont été regroupés en fonction de caractéristiques communes (l'enseignement catholique qui regroupe un type d'enseignement privé, les associations d'étudiants et de parents d'élèves qui participent à la vie des universités, des écoles).

Le focus sur les structures d'appui à l'emploi est transversal : il ne se base pas sur le secteur d'activité de la structure, mais sur les objectifs que se sont fixés les entités. Les entreprises d'insertion, les entreprises adaptées, les associations intermédiaires ont été observées ainsi que les associations d'appui à l'emploi (soutien à l'emploi pour les personnes handicapées, aide à l'insertion professionnelle des jeunes, aide aux chômeurs de longue durée ...). Les structures d'appui à l'activité n'ont pas toute une finalité sociale, mais soutiennent activement les créateurs d'entreprises et indirectement l'emploi. Appartenant au champ de l'ESS de par leur forme juridique, elles ont été ajoutées à l'analyse.

EXTRAIT DE LA LOI DU 31 JUILLET 2014

Extrait de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Article 1

I. - L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- 1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- 2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- 3° Une gestion conforme aux principes suivants :
 - a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
 - b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. Les statuts peuvent autoriser l'assemblée générale à incorporer au capital des sommes prélevées sur les réserves constituées au titre de la présente loi et à relever en conséquence la valeur des parts sociales ou à procéder à des distributions de parts gratuites. La première incorporation ne peut porter que sur la moitié, au plus, des réserves disponibles existant à la clôture de l'exercice précédant la réunion de l'assemblée générale extraordinaire ayant à se prononcer sur l'incorporation. Les incorporations ultérieures ne peuvent porter que sur la moitié, au plus, de l'accroissement desdites réserves enregistré depuis la précédente incorporation. En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du boni de liquidation est dévolu soit à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire au sens du présent article, soit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires spéciales qui régissent la

catégorie de personne morale de droit privé faisant l'objet de la liquidation ou de la dissolution.

II. - L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en œuvre :

1° Par les personnes morales de droit privé constituées sous la forme de coopératives, de mutuelles ou d'unions relevant du code de la mutualité ou de sociétés d'assurance mutuelles relevant du code des assurances, de fondations ou d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou, le cas échéant, par le code civil local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

2° Par les sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent les conditions suivantes :

- a) Elles respectent les conditions fixées au I du présent article ;
- b) Elles recherchent une utilité sociale au sens de l'article 2 de la présente loi ;
- c) Elles appliquent les principes de gestion suivants :
 - le prélèvement d'une fraction définie par arrêté du ministre chargé de l'économie sociale et solidaire et au moins égale à 20 % des bénéfices de l'exercice, affecté à la constitution d'une réserve statutaire obligatoire, dite « fonds de développement », tant que le montant total des diverses réserves n'atteint pas une fraction, définie par arrêté du ministre chargé de l'économie sociale et solidaire, du montant du capital social. Cette fraction ne peut excéder le montant du capital social. Les bénéfices sont diminués, le cas échéant, des pertes antérieures ;
 - le prélèvement d'une fraction définie par arrêté du ministre chargé de l'économie sociale et solidaire et au moins égale à 50 % des bénéfices de l'exercice, affecté au report bénéficiaire ainsi qu'aux réserves obligatoires. Les bénéfices sont diminués, le cas échéant, des pertes antérieures ;
 - l'interdiction pour la société d'amortir le capital et de procéder à une réduction du capital non motivée par des pertes,



sauf lorsque cette opération assure la continuité de son activité, dans des conditions prévues par décret. Le rachat de ses actions ou parts sociales est subordonné au respect des exigences applicables aux sociétés commerciales, dont celles prévues à l'article L. 225-209-2 du code de commerce.

III. - Peuvent faire publiquement état de leur qualité d'entreprise de l'économie sociale et solidaire et bénéficier des droits qui s'y attachent les personnes morales de droit privé qui répondent aux conditions mentionnées au présent article et qui, s'agissant des sociétés commerciales, sont immatriculées, sous réserve de la conformité de leurs statuts, au registre du commerce et des sociétés avec la mention de la qualité d'entreprise de l'économie sociale et solidaire.

IV. - Un décret précise les conditions d'application du présent article, et notamment les règles applicables aux statuts des sociétés mentionnées au 2° du II.

Article 2

Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes :

1° Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;

2° Elles ont pour objectif de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;

3° Elles concourent au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2°.



Les usagers peuvent déposer leur sapin naturel pour ensuite les broyer, en partenariat avec l'association Vert le jardin et l'entreprise d'insertion Tribord.



Déposez votre sapin
sans neige, sans sac,
sans décoration.
sera broyé et réutilisé
par les composteurs de la Métropole.

rien ne sert de
JETER
quand on peut
BROYER





Contacts

Kevin Morvan
02 99 01 85 03
k.morvan@audiar.org

Avec le concours de
Jérémie Gallon
Stagiaire
Étudiant en Master IMEPP - Rennes 1



**AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE**

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 40716 - 35207 RENNES Cedex 2
T : 02 99 01 86 40 www.audiar.org
@Audiar_infos